

À L'ATTENTION :

Journalistes, élu-es, défenseurs des droits de la personne, protecteur du citoyen, etc.

SOURCE :

F. (Thomas) Tobber, ing.

Citoyen ayant refusé l'installation d'un compteur nouvelle génération d'Hydro-Québec

Dans ce document :

- Présentation d'une vidéo de 30 secondes sur le risque d'incendie des compteurs nouvelle génération
- Copie de lettre à la Régie de l'énergie expliquant les dangers
- Copie de lettre au président d'Hydro-Québec expliquant les dangers

VIDÉO de 30 SECONDES

Objet : Compteurs d'électricité en flammes

Vidéo de 30 secondes

Source : F. (Thomas) Tobber, ing.

SVP regardez seulement **30 secondes** de <https://youtu.be/Ah3nNo89-NU?t=130>. Comme vous pouvez le constater, le compteur d'électricité en plastique met rapidement le feu à la maison - c'est presque comme si quelqu'un avait versé du carburant diesel au-dessus du compteur. Et dans les vieux quartiers des villes du Québec il y a beaucoup de boîtes des compteurs qui sont situées à l'intérieur des maisons.

L'incendie de la maison résulte de l'installation d'un **compteur en plastique inflammable** dans un boîtier de compteur conçu, il y a plus de 75 ans, pour les **compteurs en métal non combustibles**. Comme le montre la vidéo, les boîtiers existants sont complètement incapables de contenir le feu à haute énergie d'un nouveau compteur en plastique, et le feu se propage ensuite vers le bâtiment. Parce qu'ils peuvent brûler et émettre des gaz toxiques et explosifs, les compteurs en plastique de « nouvelle génération » d'Hydro-Québec sont **beaucoup plus dangereux** que les compteurs mécaniques standards. Le 26 mars 2018, j'ai écrit la lettre ci-jointe à M. Éric Martel et au conseil d'administration d'Hydro-Québec, mais la société d'État n'a abordé aucune de mes préoccupations en matière de sécurité dans sa lettre-réponse. Au lieu de cela, ils ont inclus un avis d'interruption de service et se sont ensuite présentés chez moi pour couper les câbles d'alimentation électrique de ma maison.

On allègue qu'au Québec il y aurait déjà eu **plusieurs centaines d'incendies** impliquant des compteurs d'électricité en plastique, mais Hydro-Québec refuse de les rappeler.

Il va sans dire qu'aucun d'entre nous ne souhaite se réveiller dans une maison qui brûle comme le montre la vidéo citée plus haut.

Par conséquent, veuillez faire tout ce que vous pouvez pour enjoindre publiquement Hydro-Québec de **rappeler ses compteurs en plastique dangereux** et les implorer de s'assurer de les **rendre sécuritaires** à l'aide d'une technologie de sécurité dite active, avant que quelqu'un ne soit blessé ou tué.

Au Québec, plus de 35 % des incendies de maisons et d'appartements sont d'origine électrique. Des incendies de maison évitables et inutiles pourraient provoquer des protestations de la part de la population, si quelqu'un est tué, et des poursuites judiciaires coûteuses ou des recours collectifs s'il y a des blessures ou des dommages.

Voir aussi :

[Image de feu de compteurs nouvelle génération](#)

Bulletins de la [Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique](#)

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

F. (Thomas) Tobber, ing.

cc. F. Legault, G. Guilbault, ACSIC, SIM, SPCIC, OIQ, Coroner en chef

COPIE DE LETTRE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (traduction)

Le 20 mai 2018

À :

Mme Diane Jean, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square Victoria
Montréal

DE :

F. (Thomas) Tobber, ing.

OBJET : Demande de révision d'une décision de plainte d'Hydro-Québec

Chère Mme Jean,

Il s'agit d'un principe important de la loi québécoise sur les ingénieurs, confirmé par la Cour d'appel du Québec, selon lequel **l'ingénieur a l'obligation de relever et dénoncer toute anomalie ou irrégularité qu'il constate ou devrait constater selon son expérience et son expertise pour que les correctifs appropriés soient apportés**. Conformément à ce principe, j'ai averti Éric Martel et le conseil d'administration d'Hydro-Québec que leurs nouveaux compteurs d'électricité ne sont pas sécuritaires.

J'ai joint une copie des informations que j'ai envoyées à Hydro-Québec à cette lettre et maintenant la Régie de l'énergie et Hydro-Québec ont été mises au courant des dangers associés aux nouveaux compteurs. Les deux ont maintenant la responsabilité de veiller à ce que les actions correctives appropriées soient mises en œuvre de manière à éviter tout dommage matériel ou perte de vie résultant de l'installation de ces compteurs.

Hydro-Québec a choisi de traiter ma demande de rappeler les compteurs d'électricité dangereux comme une simple « une plainte ». L'entreprise a envoyé la réponse ci-jointe à ma plainte et il est frappant que leur Service des plaintes n'ait pas abordé une seule des questions de sécurité que j'avais documentées. Ils ont plutôt inclus une copie d'un avis d'interruption de service, probablement pour me punir d'avoir demandé des compteurs sécuritaires pour tous les clients d'Hydro-Québec. Ou peut-être qu'ils voulaient m'intimider.

De toute façon, Hydro-Québec a rejeté ma plainte et je vous écris pour demander une révision de la décision. J'ai joint un chèque de 30 \$.

En plus de sa réponse à ma plainte, Hydro-Québec m'a envoyé une copie de la décision D-2015-201 de la Régie de l'énergie daté du 10 décembre 2015. Veuillez noter que la ruse juridique visée au paragraphe 41 de cette décision ne dispense pas quiconque de sa responsabilité d'empêcher des êtres humains d'être blessés ou tués par des compteurs d'électricité connus pour être dangereux. Les compteurs nouvelle génération ne sont pas homologués par le CSA et n'ont pas fait l'objet d'études approfondies et indépendantes dans toutes les conditions du Québec. Leur approbation par la Régie était donc nécessairement erronée.

Si Hydro-Québec installe des compteurs d'électricité qui n'ont pas subi des études exhaustives de sécurité, cela pourrait être considéré comme une négligence. En conséquence, j'envoie des copies de cette correspondance à Me Pascale Descary.

Veuillez agréer, Madame Jean, l'expression de mes meilleurs sentiments.

F. (Thomas) Tobber, ing.

COPIE DE LETTRE À ÉRIC MARTEL, PRÉSIDENT D'HYDRO-QUÉBEC (traduction)

Le 26 mars 2018

M. Éric Martel, président, et les
Membres du conseil d'administration
Hydro-Québec, Montréal

OBJET : Compteurs nouvelle génération qui brûlent

Monsieur Martel,
Membres du CA d'Hydro-Québec,

Hydro-Québec installe 3,8 millions de compteurs d'électricité en plastique de la « nouvelle génération » dans toute la province. Contrairement aux compteurs d'électricité en métal, les compteurs en plastique peuvent brûler et émettre des gaz toxiques et explosifs lorsqu'ils surchauffent. S'ils sont installés dans les boîtes de compteur existantes, les compteurs en plastique sont beaucoup plus dangereux que les compteurs en métal et doivent être rappelés avant que quelqu'un ne soit blessé ou tué.

Un nombre surprenant de compteurs d'électricité en plastique a déjà pris feu et brûlé. Vous pouvez regarder les incendies et voir les compteurs calcinés dans une vidéo de 30 secondes à : <https://youtu.be/Ah3nNo89-NU?t=130> et à : <http://www.tvnouvelles.ca/2015/08/14/un-compteur-intelligent-en-flammes> à : <http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/quebec-city-firefighters-ask-hydro-qu%C3%A9bec-to-leave-smart-meters-alone-1.2983309> à : <http://www.takebackyourpower.net/smart-meter-fire-risk-liability-is-undeniable-and-unprecedented> à : <http://emfsafetynetwork.org/smart-meters/smart-meter-fires-and-explosions/>¹ ainsi que sur d'autres sites Web. Les compteurs en métal, d'autre part, sont principalement en fer et en cuivre et 75 ans d'expérience avec eux ont montré qu'ils ne brûlent pas.

De loin la pire façon de mourir est d'être pris au piège dans un feu et d'être brûlé vif. Par conséquent, personne ne veut qu'Hydro-Québec installe un nouveau compteur pouvant mettre le feu à sa maison ou asphyxier ses occupants. Hydro-Québec peut remplacer leurs compteurs en métal non combustibles actuels, mais seulement avec des compteurs sécuritaires qui ne peuvent pas brûler ou émettre des gaz toxiques lorsqu'ils surchauffent. Mais d'abord, nous devons voir les détails des tests de sécurité complets et indépendants qui prouvent que le compteur de remplacement est tout aussi sécuritaire que celui en métal. (Il est inacceptable de prétendre que le nouveau compteur est « suffisamment sécuritaire » parce que seul un nombre « insignifiant » de personnes serait blessé ou tué et que l'assurance responsabilité de la Société « prendra soin » des victimes.)

Il est dangereux de remplacer les compteurs en métal résistant au feu par des compteurs en plastique qui peuvent enflammer le revêtement de vinyle ou de bois qui se trouve à l'extérieur de la plupart des maisons. Les détecteurs de fumée sont très efficaces pour détecter les incendies à l'intérieur d'une maison. Cependant, ils sont presque inutiles pour détecter un feu du revêtement extérieur de la maison et ainsi les occupants peu méfiants peuvent se réveiller pour se retrouver entourés par un mur de flammes.

200 ampères – c'est-à-dire les courants de soudage à l'arc – peuvent circuler dans un compteur résidentiel et générer de la chaleur à l'intérieur du boîtier du compteur. Cette chaleur est proportionnelle au carré du courant, de sorte que 200 ampères produisent 160 000 fois la chaleur du courant généré par une ampoule de 60 watts, et si les contacts du compteur sont usés ou corrodés, cela peut provoquer une condition appelée « run-away » thermique. L'arc électrique qui en résulte est suffisamment chaud pour faire fondre l'acier et peut dissocier les molécules d'hydrocarbure du plastique pour former du gaz hydrogène explosif et des atomes de carbone qui peuvent former du monoxyde de carbone mortel.

¹ Liens consultés le 11 octobre 2018

Il est incompréhensible que quelqu'un fabrique de nouveaux compteurs de plastique qui peuvent dégager des gaz, de la fumée ou brûler lorsqu'ils surchauffent. Ces compteurs sont reliés par un conduit de grand diamètre à l'intérieur des maisons qui sont presque toujours à une pression d'air inférieure à celle de l'air extérieur (à cause des foyers, des ventilateurs d'extraction, des sècheuses, etc.). L'air sous pression ambiante peut entrer dans le boîtier du compteur et forcer facilement le gaz toxique et/ou explosif provenant de la surchauffe ou de la combustion de plastique à travers le conduit et dans la maison. Certains gaz sont exceptionnellement dangereux, car ils sont invisibles, mais peuvent provoquer des lésions cérébrales, des dysfonctionnements respiratoires ou la mort. Les dommages cérébraux progressifs et imperceptibles dus aux gaz toxiques qui pénètrent dans la maison à partir d'un compteur qui surchauffe de façon répétée lors de pics de puissance représentent un danger bien plus grand qu'un compteur qui brûle visiblement.

Les quatre connecteurs enfichables sur chaque compteur constituent un point faible décisif dans notre réseau électrique résidentiel. À 200 ampères, même une résistance de contact d'un milliohm (0,001 ohm) génère 160 watts et le boîtier du compteur devient trop chaud au toucher. Une pratique d'ingénierie sécuritaire exige que les connecteurs soient enfermés dans une boîte métallique qui ne contient que du métal, de la céramique, du verre et les fils de 240 volts. Et, bientôt, le courant électrique traversant les compteurs nouvelle génération augmentera considérablement, car plus de gens achètent et chargent des voitures électriques, utilisent la climatisation centrale en raison du réchauffement climatique, installent des chauffe-eau à la demande sans réservoir, etc. Le plastique dans la boîte du compteur est donc totalement inacceptable.

L'installation forcée de 3 800 000 compteurs d'électricité qui peuvent s'enflammer ou dégager des gaz, mais qui n'ont pas été éprouvés et n'ont pas été testés dans des conditions extrêmes de température, d'humidité, de défaillance, etc. au Québec nécessite une évaluation détaillée des risques pour la santé et la sécurité de la population. Une telle évaluation technique produit des estimations des défaillances des diverses composantes du système, y compris des défaillances provoquant la surchauffe d'un compteur. De ces estimations, il est possible d'estimer combien de maisons vont prendre feu et combien d'occupants seront blessés ou tués pendant la durée de vie des compteurs (avec 3,8 millions d'installations, ce nombre ne sera pas nul). La population, via ses représentants élus et la Régie de l'énergie, peut alors décider si la valeur du projet en vaut le coût humain.

Personne ne veut faire partie de ce coût. Jusqu'à ce qu'Hydro-Québec puisse prouver, par des études approfondies et indépendantes, que les compteurs nouvelle génération sont aussi sécuritaires que les anciens, ces compteurs déjà installés doivent être remplacés par des compteurs non combustibles. Il est tout à fait inacceptable qu'Hydro-Québec ne décide de commencer un tel remplacement de sécurité publique qu'après une enquête du coroner. Personne ne devrait avoir à mourir juste pour qu'Hydro-Québec puisse lire plus facilement ses compteurs d'électricité.

Veillez agréer, monsieur Martel, l'expression de mes meilleurs sentiments,

F. (Thomas) Tobber, ing.